



Lettre de Mon Village

Dans ce numéro

Actualités	P.2
Sécurité - Citoyenneté	P.4
Urbanisme et Environnement	P.7
Culture et Associations	P.8
Calendrier SMICVAL 2021	
Formulaire coordonnées	



Contacts Utiles

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

www.prignacetmarcamps.fr

secretariat@prignacetmarcamps.fr

Accueil : 05.57.68.44.44

Urgence en HNO et WE

06.38.77.06.96

HORAIRES

ouverture public

Lundi / Jeudi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Mardi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Mercredi

14h00 - 17h30

Vendredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Services d'Urgence

SAMU : 15

POMPIER : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU / POMPIER : 112
(à partir d'un téléphone portable)

Chères Prignacaises, chers Prignacais,

Les fêtes de fin d'année sont attendues avec impatience par grands et petits.

Cette année, elles ne ressembleront probablement pas à ce que nous aurions souhaité. Nombreux parmi nous devront renoncer ou modifier leurs habitudes.

Tout le monde ne pourra pas se réunir avec l'ensemble de sa famille, ses amis, autour de cette féerie que sont les sapins illuminés, l'ouverture des cadeaux, les grandes tablées décorées.

Le **plus difficile** sera de limiter les contacts avec les personnes aimées.

Oui, nous devons renoncer aux embrassades, diminuer le nombre d'invités, maintenir des distances qui n'ont rien de naturel. **On aura une pensée particulière pour les personnes seules.**

Mais, malgré la complexité de cette période, nous serons capables de nous réinventer, de nous adapter.

Ce qui apparaît comme un sacrifice aujourd'hui est en réalité un premier pas pour un lendemain meilleur.

Pour garder la force qui est la nôtre et aider aussi les autres à passer ce cap, profitons de chacune des occasions qui peuvent nous réjouir ; des petits bonheurs du quotidien par exemple, marcher, lire, jouer avec ses enfants ou petits-enfants. C'est peut-être l'occasion de ressortir les jeux de société ; jeux de partage et de convivialité, gage de rire et de bonne humeur.

Alors profitons des joies qui vont s'offrir à nous le temps des fêtes et sachez que de notre côté, nous continuons nos efforts pour améliorer votre quotidien et votre qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Nous recommandons à chacun le port du masque pour la protection de tous et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, que celles-ci soient à la fois apaisantes et sereines pour l'avenir.

L'équipe municipale

Actualités

Votre Mairie en quelques mots ...

Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population et les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux

le dimanche 17 janvier 2021 à 11 h 30

à la salle des fêtes.

Sous réserve d'autorisation préfectorale et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Nous partagerons à cette occasion le traditionnel verre de l'amitié.

CONSEIL MUNICIPAL

Par souci de préservation des ressources et de l'environnement (économie de consommables), les comptes rendus des séances de Conseils Municipaux sont consultables en ligne sur le site de la commune :

www.prignacetmarcamps.fr

Ils sont également disponibles en version papier à la demande des administrés.

Dernière séance

Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

INFORMATIONS COVID 19

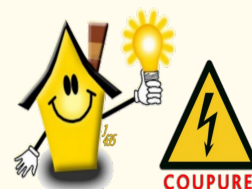
Des attestations de déplacement dérogatoire entre 20 heures et 6 heures sont mises à la disposition des administrés à la mairie en version papier ou en téléchargement sur le site www.gouvernement.fr.

Des masques en tissu lavables sont toujours à votre disposition en mairie.

Ils sont à retirer aux horaires d'ouverture de la mairie au public.

Toutes personnes de plus de 65 ans et / ou vulnérables qui ne sont pas inscrites sur le registre des personnes à risques et qui souhaitent être contactées par la mairie lors de ce confinement sont invitées à le faire.

Contact Mairie : 05.57.68.44.44
secretariat@prignacetmarcamps.fr



ENEDIS COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

LUNDI 18 JANVIER 2021

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité dans les quartiers et lieux-dits suivants :

De 13 h 00 à 15 h 30

1 au 5, 2, 2T chemin DE GRELOT
95, 122 au 124 Avenue des CÔTES DE BOURG
1, 2, 6 chemin DE GRANDE CAZELLE
1 au 13, 19, 2 au 8, 12 au 14, 6B, 8B chemin DE COUBET
2 LIEU DIT L'EBROGNE

De 15 h 30 à 17 h 00

124 Avenue DES CÔTES DE BOURG
5, 2 au 4 LIEU DIT L'EBROGNE
7 au 15, 8, 14, 12B, 14 B chemin DE GRELOT

Actualités

Défibrillateur

Un nouveau défibrillateur sera prochainement installé au niveau du stade sur l'extérieur.

Nous vous rappelons que vous en avez à votre disposition sur la commune au centre médical en extérieur et un autre à la salle des fêtes en intérieur.

Association

« Crayon magique »

L'association « **Crayon magique** » a cessé ses activités. La municipalité remercie les bénévoles qui ont œuvré par leur engagement à transmettre leurs connaissances artistiques en dessin pour le plus grand bonheur de tous. Nous avons reçu un don de leur part pour un montant de **1223,58 €**.

Syndicat intercommunale du Blayais

Un administré nous a signalé qu'il a des baisses de tension sur un réseau en fils nu sur le secteur de l'Ebrogne.

Lors de la réunion du Syndicat le 3 décembre nous avons évoqué ce problème et l'échange qu'il y a eu avec Enedis en amont nous a permis d'intégrer "le plan de modernisation des communes".

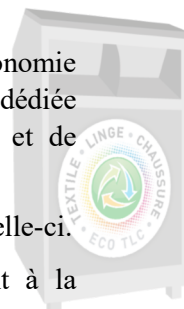
Après délibération, le renforcement du réseau à hauteur de 36 000 € sera intégré au budget 2021 du syndicat.

Comment recycler ses vêtements ? où déposer ses textiles ?

Afin de leur donner une deuxième vie et être acteur de l'économie circulaire, vous pouvez déposer dans la borne de couleur verte dédiée au ramassage qui se trouve au niveau du parking du stade et de l'atelier municipal.

Attention aucun vêtement ou sacs devront être déposés devant celle-ci.

En effet, ils ne pourront être pris en charge et ils finiront à la déchèterie.



À déposer dans
une borne
d'apport
volontaire

Sécurité - Citoyenneté

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



L'élagage un enjeu pour tous
Règles et responsabilités

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.* »

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

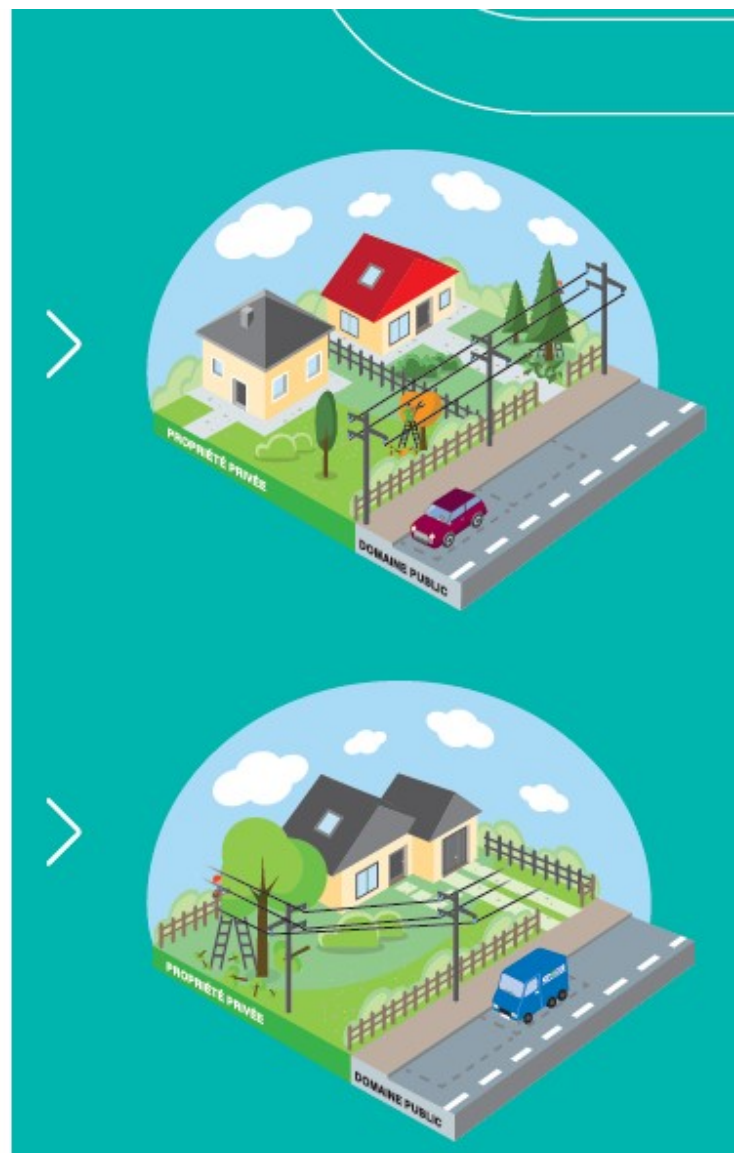
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

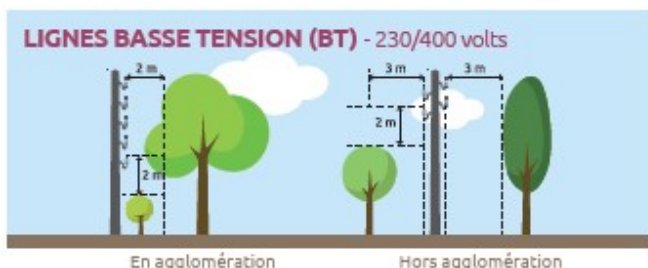
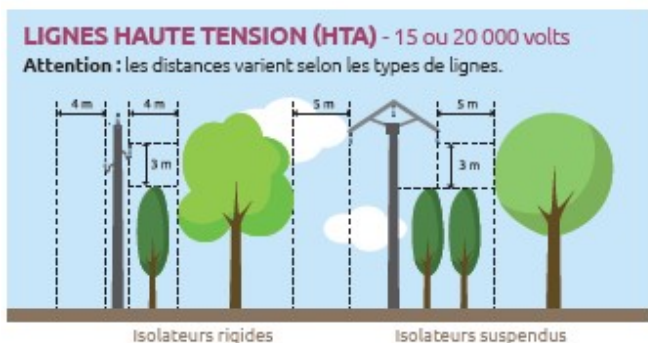
« Pour la sécurité de tous,
pour éviter des coupures d'électricité »



Sécurité - Citoyenneté

Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes.
 Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Source : https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis_plaquette_elagage.pdf

Sécurité - Citoyenneté

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GENDARMERIE NATIONALE

LES BONS GESTES



En cas de démarchage

■ Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.

■ Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

■ **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.

■ Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.



Pour vos demandes d'aides

■ Restez maître de vos demandes. **Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres** et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.



Avant de signer un contrat

■ **Exigez un devis** et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.

■ **Assurez-vous de la réalité des promesses** qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.



Après les travaux

■ **Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.** En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE :

<https://www.faire.gouv.fr/lframe/reclamation>

Signal Conso :

<https://signal.conso.gouv.fr>



Si vous rencontrez un problème

■ **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.

■ Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF :**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

■ Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie :**

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>



Commémoration du 5 décembre

Le samedi 5 décembre 2020, Madame le Maire s'est recueillie en mémoire de la Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie aux monuments aux morts de Marcamps et de Prignac.



Urbanisme - Environnement



DES HUÎTRES !



Des huîtres du bassin d’Arcachon, surtout des coquilles vides et broyées qui sont utilisées avec du mortier pour consolider les routes.

Une expérimentation qui s’est déroulée au lieu-dit Nolly sous l’égide du Conseil Départemental et qui a consisté à combler une carrière se trouvant sous la route départementale de la Croix Blanche.

Ainsi le département réduit le risque d’effondrement dû aux carrières souterraines.

La commune était invitée à suivre cette expérience et c’est plus de 19,5 tonnes d’huîtres qui ont été utilisées ; une économie circulaire qui pourra être prolongée en 2021 sur d’autres carrières en Gironde ; si ce chantier est validé de par sa conception et sa résistance.

Une expérience prometteuse !

Les lotissements - leurs chemins et impasses.



Résidence « SAINT-ANDRÉ »
CHEMIN DU GUIT



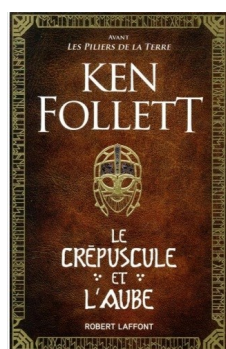
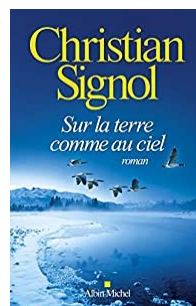
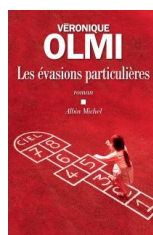
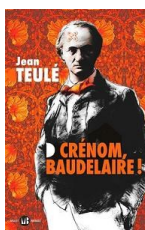
Résidence « LES MERLOTS »
CHEMIN DES VIGNES
IMPASSE DE LA DAME JEANNE



Résidence « CAZELLE »
CHEMIN DE LA TARAVELLE
CHEMIN DE FESSOU

Culture - Associations

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NOUVEAUTÉS LIVRES



De nouveaux livres pour l'année 2021
pour les petits et les grands.

Il y en a pour tous les goûts et tous les âges :

BD, albums, mangas, prix Goncourt, prix Femina, romans historiques,
légers et amusants, sociaux et psychologiques, thrillers, policiers ...

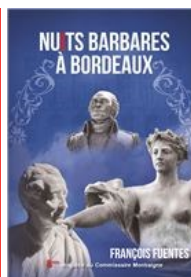
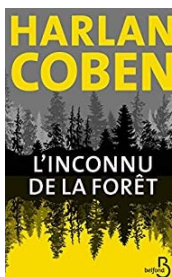
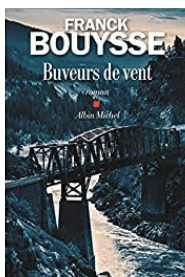
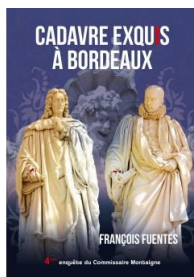
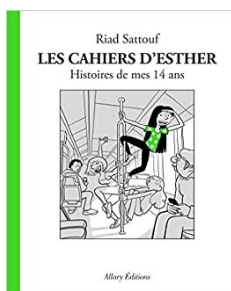
Venez vous évader, vous cultiver, vous divertir, vous faire peur et
frissonner...

Bref, vous faire plaisir tout simplement avec un bon livre



Le sel de tous
les oublis

Juliana



HORAIRES

Mardi : 16 h 30 – 18 h 30

Mercredi : 17 h – 19 h

Vendredi : 16 h 30 – 18 h 30

Consultations et prêts de livres
gratuits

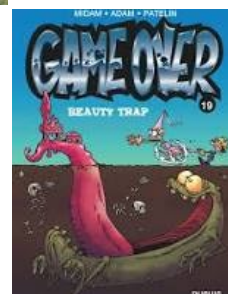
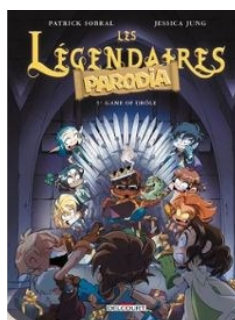
112 Bis Avenue des Côtes de Bourg

☎ 05.57.68.20.69

bibliotheque@prignacmarcamps.fr

Site: mabib.fr/plaisir-de-lire

Marisol, Marie-Laure et Raoul
se feront un plaisir de vous accueillir



LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT
ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR
LE MERCREDI 20 JANVIER 2021

Contact : lettredeмонvillage@prignacmarcamps.fr